

ADMINISTRATION
3, rue Paradis, 3
ABONNEMENTS
A LYON: AGENCE FOURMIEU
A PARIS: AGENCE HAVAS

L'ECHO DE LYON

REDACTION
45, rue de la République, 45
LES MANUSCRITS NON INSCRITS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

LA CRISE MINISTERIELLE

NOUVEAU REGIME DES BOISSONS

Toutes les discussions qui se sont produites à la Chambre portant sur le régime des boissons ont montré les dispositions catégoriques de la majorité de donner satisfaction à la masse du pays, tout en empêchant les intérêts du Trésor d'être compromis.

Le maintien de l'exemption des bouilleurs n'avait pas, en outre, pour seul effet de priver le Trésor de sommes très inégalement appréciées, puisqu'il y a quelques années, au Sénat, on les évaluait à 200 millions; il interdisait, par contre-coup, d'envisager un relèvement sensible des droits sur l'alcool, car celui-ci eût offert une prime toujours croissante à la fabrication en franchise, que quelques-uns appellent plus carrément la fabrication en fraude.

boissons, supprimant tous les droits de circulation, de consommation générale, d'entrée et de détail qui grevaient jusqu'ici les boissons hygiéniques a dû demander les compensations de recettes nécessaires à une élévation des droits sur l'alcool et à une augmentation des licences.

Le droit sur l'alcool sera porté à 235 francs par hectolitre: en outre, étant bien entendu que les vins et boissons alcooliques au-dessous de la force de onze degrés seront désormais exempts de tout droit, les boissons alcooliques d'un degré supérieur seront soumises à un droit d'entrée variant de 8 fr. à 30 fr., selon la population des villes.

Il est également nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les modifications qu'apportera aux licences le nouveau régime des boissons. La licence des marchands, débitants, bouilleurs de profession, brasseurs, colporteurs, etc., se composera d'un droit fixe et d'un droit proportionnel à la valeur locative des locaux consacrés à l'exercice de la profession.

Ce droit fixe variera lui-même suivant la population de la commune, non pas pour les marchands en gros qui, en tous lieux, payeront 240 francs, ni pour les bouilleurs de profession, qui paieront indistinctement 40 francs, mais pour les débitants de boissons.

C'est ainsi qu'un marchand de vins en gros paiera 20 0/0, qu'un cafetier paiera 14 0/0 et qu'un cabaretier ne paiera que 8 0/0. Nous devons ajouter que cet article a été renvoyé à la commission, qui aura à l'examiner.

détail, fabrique des vins, cidres ou poirés et de produits ne provenant pas exclusivement de sa récolte, ou fabrique des hydromels, sera tenue de faire la même déclaration et d'acquitter la licence de marchand en gros ou de débitant...

Telle est, en quelques lignes, l'économie du nouveau régime des boissons. Nous sommes convaincu que, malgré les embarras parlementaires actuels, la Chambre tiendra à mener à bien cette importante réforme.

La Politique

On met bien des noms en avant pour recueillir la succession de M. Loubet comme président du conseil. On discute les mérites et les opinions des candidats en vue. On fait des pronostics, et pour peu que la crise dure quelques jours on établira des cotes sur les concurrents, suivant la mode américaine inaugurée lors de la récente élection présidentielle aux Etats-Unis.

Parmi les membres du Parlement inscrits dans cette course, dans le champ, comme on dit en langage de turf, se trouve un personnage dont nous serions fâchés de voir les couleurs triompher. Il a des chances, certes; il réunit à la Chambre une majorité; son choix s'expliquerait donc à la rigueur. Mais le passé nous est un piètre garant de l'avenir.

C'est en effet de M. Méline que nous voulons parler. Il est possible que, dans les circonstances où la démission du cabinet l'a placé, le président de la République songe au triomphant président de la commission des douanes. Le nom de M. Méline doit venir à l'esprit de M. Carnot, appelé par les succès parlementaires du père des deux tarifs.

Mais songez donc un peu à l'aspect lamentable que présenterait un ministre Méline! Le père du Mérite agricole a déjà pris part d'une façon lugubre aux conseils du gouvernement. Il est sans éclat et administrateur avec la mine patibulaire d'un employé des pompes funèbres.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le traité franco-suisse va bientôt venir en discussion devant la Chambre et que M. Méline est président de la commission qui est en train d'éplucher et de repousser tous les articles du projet.

Dans ces conditions, il est difficile à M. Carnot de lui confier la mission de former un cabinet. Ce serait d'abord désavouer tout ce qu'a fait le ministère tombé pour essayer d'établir d'une façon solide nos relations commerciales avec la République voisine.

Cette raison paraît suffisante pour que le nom de M. Méline, qui se présentera certainement à l'esprit de M. le président de la République, soit écarté définitive-

ment. M. Méline a été terné comme ministre et notamment insuffisant comme président de la Chambre. Le chargé de recueillir la succession difficile de M. Loubet, ce serait faire un choix déplorable. M. Méline n'a ni l'énergie ni l'activité, ni l'entrain nécessaires pour faire un bon chef de cabinet. Son esprit est trop enfermé dans le même cercle, buté contre le même obstacle.

Par dessus tout, M. Méline a fait tant de mal déjà comme député qu'il serait navrant de lui donner les moyens d'en faire davantage encore comme ministre. Le public qui, par la faute de M. Méline, commence à souffrir dans son commerce et dans son industrie, ne comprendrait pas.

JEAN-CLAUDE.

Le Conflit

M. Périvier, premier président de la cour d'appel, vient d'adresser au Temps la lettre suivante:

Monsieur le directeur, Je lis dans le numéro du journal le Temps, paru ce soir, que M. Prinot, conseiller à la cour de Paris, a été autorisé par ses chefs hiérarchiques à venir déposer devant la commission d'enquête.

J'ignore absolument si M. Prinot, délégué par moi pour procéder, dans l'affaire dite « de Panama », à l'information requise par M. le procureur général, a été convoqué par le commissionnaire d'enquête, à l'effet de déposer sur les faits à sa connaissance, et s'il a cru pouvoir répondre à cette convocation.

C'est vous dire que je n'ai jamais autorisé M. Prinot à déposer comme témoin devant la commission parlementaire et que, s'il l'a fait, c'est sous sa responsabilité personnelle.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération. PÉRIVIER, Premier président de la cour d'appel.

D'autre part, le garde des sceaux a transmis au président de la commission d'enquête une lettre dans laquelle le chef du parquet de la cour fait savoir qu'il ne peut communiquer actuellement le dossier: 1° parce que les quatre défenseurs des prévenus s'y sont énergiquement opposés au nom des garanties de la défense; 2° parce que le premier président de la cour de Paris s'est opposé à une communication contraire à l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881.

Toute la question est de savoir si l'opinion publique qui, comme nous le disions hier, s'agit de justice et de vérité, comprendra qu'on puisse, quand on veut sincèrement la lumière, être arrêté par le respect de certaines formalités légales.

Pour nous, cette question est résolue. Lundi, la Chambre n'a pas voulu entrer dans les considérations d'ordre juridique développées à la tribune par M. Ricard; pas plus qu'elle, certes, l'opinion publique n'hésitera à donner raison à la commission d'enquête.

Dans la prétendue observation stricte et rigoureuse des moindres textes légaux, elle ne pourra voir, elle ne verra qu'une chose: le refus, plus ou moins habilement déguisé, de faire la lumière.

Or, cette lumière, il la faut, pleine, entière, éclatante. Au point où en sont les choses, il n'y a plus à reculer; dans la voie où l'on est entré, il faut, bon gré, mal gré, aller jusqu'au bout.

Ce qui est impossible, en la situation actuelle, si tendue, si grave, c'est que la résistance de la magistrature puisse tenir en échec la commission d'enquête et l'empêche de faire son œuvre.

Cette résistance doit être brisée. La Chambre tient séance aujourd'hui jeudi, il faut absolument qu'elle discute et qu'elle vote la proposition Pourquery de Boisserin, tendant à donner à la commission d'enquête les pouvoirs les plus étendus, proposition dont l'urgence n'a été repoussée l'autre jour qu'à une très faible majorité et grâce à l'intervention d'un gouvernement qui n'existe plus.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL Informations Politiques

Paris, 30 novembre.

LA MORT DU BARON DE REINACH

Les circonstances qui ont entouré la mort mystérieuse du baron de Reinach continuent à être vivement commentées.

On se rappelle que les membres de la famille se sont opposés à ce que le commissaire de police procédât à des constatations qu'il désirait consigner dans un rapport spécial. Ce rapport devait être adressé à M. Lozé, préfet de police.

Les parents du défunt avaient répondu négativement au magistrat, en prétendant que le médecin de l'état civil, prévenu le matin, était attendu.

Le commissaire de police, qui n'était venu qu'à titre officieux, s'était alors retiré.

On sait que M. Poirier, médecin de l'état civil du huitième arrondissement, a conclu, dans son rapport, à une congestion cérébrale et que, sur le vu de ce rapport conclu à une mort naturelle, le corps du baron de Reinach avait été inhumé à Nivillers, mardi dernier.

Nous croyons savoir que M. Poirier a rédigé les conclusions de son rapport d'après les renseignements qui lui avaient été fournis par le médecin attitré du baron de Reinach.

UNE CURIEUSE COINCIDENCE

Un de nos confrères raconte, à propos de la crise ministérielle, un fait assez singulier. Par une curieuse coïncidence, le capitaine de garde hier au Palais-Bourbon se trouvait au jour d'hui commandé le détachement lors des deux dernières crises ministérielles.

Il est venu trois fois à la Chambre — et trois fois il a vu tomber un ministère! Voilà un officier que le prochain cabinet devra éviter.

MISTRAL A L'ACADÉMIE

Une nouvelle candidature académique est, peut-être, à la veille de surgir.

C'est celle de M. Frédéric Mistral, le poète provençal, l'auteur de *Mireille* et de *Calendal*.

Un groupe d'amis et d'admirateurs du poète lui ont fait récemment entrevoir que sa candidature aurait de grandes chances de succès.

Le fauteuil de Renan leur paraît tout indiqué, et avec l'appui des nombreux amis que M. Mistral compte sous la coupole, la « poésie provençale » ferait sa brillante apparition dans le sein de l'Académie.

Finalement, M. Mistral n'a pas répondu « Non »; mais il n'a pas voulu, non plus, prendre d'engagement.

L'INCIDENT DU REICHSRATH

Vienna, 30 novembre.

Le président du Reichsrath, M. Smolka, est revenu, dans la séance d'hier, sur les paroles injurieuses proférées contre la France par le député antisémite Gessmann. Il s'est exprimé en ces termes:

« Je me vois forcé de relever encore une fois les paroles de notre collègue, qui a insulté de la façon la plus vive la République française, c'est-à-dire un Etat qui entretient

des relations amicales avec la monarchie austro-hongroise. Je ne veux pas répéter les expressions dont il s'est servi. C'est à ne pas croire qu'elles aient pu être prononcées. Je rappelle à l'ordre le député Gessmann. » Les paroles du président ont soulevé les bravos répétés de toute la salle, excepté sur les bancs antisémites.

Dans les couloirs de la Chambre, l'irritation était très grande contre M. Gessmann. L'empereur, qui a eu connaissance de l'incident, a exprimé vivement l'indignation qu'il lui causait. Le souverain aurait dit que c'était un scandale.

MESSAGE RETARDÉ

Washington, 30 novembre.

A cause de la mort récente de Mme Harrison, le message présidentiel ne sera probablement présenté au congrès qu'une semaine après l'ouverture de la session.

LE 6 0/0 BRÉSILIEN

Londres, 30 novembre.

Le comité des porteurs de titres étrangers a convoqué les porteurs de 6 0/0 brésilien en réunion pour le commencement de décembre prochain.

CRISE MINISTERIELLE

Paris, 30 novembre.

La Situation

La crise est au même point qu'hier. Voici la note communiquée à deux heures aux journaux de Paris par l'Agence Havas:

« Le président de la République devait recevoir ce matin, à onze heures, M. Henri Brisson.

« M. Brisson s'est rendu à neuf heures 1/2, à l'Élysée, pour faire connaître à M. Carnot qu'il se proposait de consacrer la journée d'aujourd'hui à recueillir les avis qui lui sont nécessaires. Ce n'est donc que dans la soirée que M. Brisson pourra rendre une réponse définitive à l'offre qui lui a été faite de former le nouveau cabinet. »

Les Couloirs du Palais-Bourbon

Les couloirs de la Chambre sont moins animés qu'hier.

On sait que M. Brisson ne fera pas connaître avant ce soir les résultats de ses démarches et sa réponse au président de la République; on dit seulement que M. Bourgeois subordonne son concours aux trois conditions suivantes: il garderait le portefeuille de l'instruction; le concours du centre serait obtenu; et M. Casimir-Périer entrerait dans la combinaison.

M. Brisson a fait aussitôt mander M. Casimir-Périer qui est absent de Paris et qui ne rentrera que ce soir. Jusqu'à cette entrevue on dit que M. Brisson ne verra pas d'autres personnes.

On dit enfin que, si M. Brisson ne menait pas à bonne fin ses négociations, il prierait le président de la République de faire appeler M. Goblet.

Devant cette sorte de mystère dans lequel sont enveloppées les négociations, on s'occupe surtout dans les couloirs de la commission d'enquête, et les conversations portent principalement sur le point de savoir si la communication à la commission d'enquête des documents relatifs à l'instruction judiciaire constituent une publicité interdite par la loi ou non.

On propose d'ouvrir une enquête judiciaire parallèlement à l'enquête parlementaire, ou d'armer la commission de pouvoirs plus étendus que ceux proposés

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 1^{er} décembre 63

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR PAR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE

Dans le vestibule, décoré de peintures étranges qui représentaient les trente-trois incarnations de Vishnou, la statue du dieu Siva, sculptée dans un bloc de marbre noir, était placée en face d'un grand bassin de porphyre, dans lequel nageaient de petits poissons rouges.

sultane Schéhérazade, qui racontait les merveilles des mille et une nuits? Des lampes aux formes bizarres, couvertes d'abat-jour multicolores, projetaient aux quatre coins de la salle une clarté mystérieuse. Les murs étaient tendus d'une étoffe orientale aux couleurs ternes et représentant une fête religieuse des Taug, ces étonnants terribles des forêts indiennes.

Sur le sol, jonché de tapis, dont l'un était en harmonie avec la tenture des murs, Rocambole aperçut un large coussin d'un rouge écarlate, et sur ce coussin, accroupie à la façon de l'Orient, une créature non moins étrange et non moins bizarre que le lieu où elle se trouvait.

C'était une femme au teint brun doré, presque olivâtre, aux cheveux noirs ruisselant en boucles désordonnées sur ses épaules demi-nues, aux dents éblouissantes de blancheur, aux yeux d'un vert sombre et relevés par les coins, signe caractéristique des races de l'Inde-Chine. Cette femme, qui pouvait avoir trente ans, était belle de cette beauté mystérieuse qui n'appartient qu'à la race jaune.

Elle avait des pieds et des mains d'une admirable petitesse et de forme exquise; sa taille, dont on pouvait préciser l'élévation, paraissait avoir l'onduleuse souplesse des reptiles.

Le costume de cette femme était celui des épouses des nababs tributaires de l'Angleterre, et consistait en une robe aux couleurs éclatantes qui permettait d'entrevoir le cou, les bras, les épaules et le bas des jambes, qui étaient entièrement nus. Elle balançait au bout de son pied de petites babouches dorées, à la pointe recourbée comme une carène antique. Enfin, elle avait aux bras et aux chevilles de gros bracelets d'or massifs, et portait un collier de perles grosses comme des œufs de pigeon.

A la vue de Rocambole, elle leva la tête par un mouvement plein d'indolence, et s'attacha sur lui un regard curieux.

Le vicomte lui tendit la lettre de sir Williams.

Elle la prit, jeta les yeux sur la suscription, qui était en langue anglaise, et sur-le-champ son œil terné et presque froid jeta des flammes, et elle se leva tout debout comme galvanisée. Toutes les passions volcaniques du sol indien, toutes les ardeurs mystiques des fils de Bouddha venaient d'éclairer sur son visage. On eût dit la prêtresse de quelque culte étrange et terrible, inconnu des nations de l'Océant.

« Que se passa-t-il alors entre la fille des latitudes tropicales et le lion du boulevard parisien? Ce fut sans doute un mystère. Mais une heure après, le tilbury de M. le vicomte de Cambolh s'arrêta dans la cour de l'hôtel Van-Hop. Le jeune président des Valets de Cœur jeta les rênes à son groom, monta lestement le perron, donna sa carte à un valet de pied, et demanda à voir le marquis sur-le-champ.

« M. le marquis n'y est pas, répondit le valet, madame la marquise est au salon. — Annoncez-moi, dit Rocambole qui suivit le laquais.

La créole était seule dans le vaste et somptueux salon de l'hôtel, seule et triste... Quelle révolution s'était-il opérée dans son cœur? Quel chagrin, quelle douleur muette avait brisé son âme?

Peut-être était-ce un mystère encore? Mais il eût été difficile de reconnaître dans cette femme pâle, aux yeux cernés, au regard morne et sans rayons, la belle et souriante marquise, la séduisante créole qui faisait, huit jours auparavant, les honneurs de son bal avec tant de grâce.

Quand elle entendit prononcer le nom du vicomte sur le seuil du salon, elle se retourna toute frémissante et comme si elle eût été piquée par un de ses reptiles dangereux qui infestent les savanes de son brillant pays.

Le vicomte entra souriant, le chapeau

sous le bras, comme un homme du monde qui vient faire une simple visite de politesse. Il salua la marquise avec respect et prit le siège qu'elle lui indiqua d'un geste.

Madame Van-Hop était femme du monde avant tout; elle savait, au besoin, dissimuler ses impressions et se contraindre à ce point, de sourire alors qu'elle avait, en réalité, la mort au cœur.

Rocambole lui était odieux. C'était lui qui avait provoqué Chéribin; lui qui l'avait blessé; lui qui avait amené pour la marquise cette situation extrême et tendue qui l'avait forcée à s'avouer la véritable étalée de son cœur.

Et cet homme osait se présenter chez elle! Il y venait, protégé par les lois du monde, par ses devoirs et ses exigences; il venait faire ce qu'on appelle une visite. Et il fallait bien que la marquise le reçût un sourire aux lèvres, qu'elle lui tendît sa main à baiser, qu'elle causât avec lui de ces mille riens qu'on appelle les bruits de salons, du dernier concert, de la première représentation d'un opéra-comique et du discours de réception de tel ou tel académicien.

Rocambole avait acquis si rapidement cette science, à la fois superficielle et profonde, qui constitue le parfait gentleman; il avait eu en sir Williams un maître si expérimenté, qu'il était homme à soutenir avec aisance un tête-à-tête d'une heure avec une femme aussi distinguée que la marquise.

Madame Van-Hop, tout à fait maîtresse d'elle-même au bout de quelques minutes, se montra gracieuse, presque enjouée, malgré une récente migraine dont elle prétendait avoir beaucoup souffert. Mais sa pâleur, sa tristesse, le trouble extraordinaire que le nom de Cambolh avait produit tout à coup chez elle n'avaient point échappé au prélat vicomte.

« Ah! pensa-t-il en entrant, l'affaire Chéribin a produit des ravages, et voilà une

femme qui me porte une haine un peu bien soignée.

Après une heure de conversation insignifiante, madame Van-Hop dit tout à coup à Rocambole:

« Vous désirez peut-être, monsieur le vicomte, voir mon mari? »

« Oui, madame. »

« Le marquis est sorti, mais il ne peut tarder à rentrer. »

« Si vous voulez bien me le permettre, madame, j'attendrai. »

« Est-ce pour affaires? demanda la marquise, présumant que c'était au banquier plus qu'à l'homme du monde que son visiteur en avait.

M. Van-Hop, en effet, était le correspondant de plusieurs maisons de banque de Londres et d'Allemagne, et souvent les étrangers de distinction étaient porteurs de lettres sur lui. Or, le vicomte de Cambolh, la marquise le savait, était étranger.

« Pour affaires très graves, madame, dit Rocambole, répondant à la question de la marquise.

« Une cloche se fit entendre, puis le bruit d'une voiture entrant dans la cour. »

« Voilà mon mari, dit la marquise. Puis elle ajouta: Le marquis passe rarement chez moi avant le dîner, et il monte dans son appartement. Voulez-vous, monsieur, que j'y vous fasse conduire? »

Rocambole s'inclina.

La marquise sonna, un valet parut, et, sur l'ordre de sa maîtresse, conduisit le jeune vicomte au second étage.

« Ah! murmura la marquise se retrouvant seule, que veut donc cet homme? Que vient-il faire ici? J'ai comme un pressentiment qu'il y vient, semblable à un messageur de malheur. »

Elle devint toute rêveuse, le sourire disparut de ses lèvres et elle retomba tout à coup dans sa morne tristesse.

Cependant Rocambole pénétrait dans le cabinet de travail du marquis Van-Hop. Le marquis venait de rentrer et s'essuyait au coin de son feu au moment où on lui annonça le vicomte.

Rocambole se présentait pour la seconde fois à l'hôtel, et il était presque inconnu du marquis.

« Monsieur, lui dit Rocambole, qui avait pris l'attitude pensive et la physionomie grave et triste d'un homme apportant une mauvaise nouvelle, je viens vous supplier de m'accorder une minute d'entretien. »

« Je vous écoute, monsieur, répondit le marquis en lui avançant un fauteuil et congédiant le valet qui venait d'introduire le jeune vicomte de Cambolh. »

« Monsieur le marquis, continua Rocambole en s'assoyant, je suis à peine connu de vous personnellement, bien que j'ose espérer que le nom du général comte de Cambolh, mon père... »

« Parfaitement, dit le banquier en s'asseyant avec courtoisie, et croyant, en effet, se souvenir d'un nom identique. »

« Je vous ai été présenté, à votre dernier bal, par le baron O'V..., poursuivit Rocambole. Néanmoins, croyez, monsieur le marquis, qu'une circonstance des plus bizarres et des plus imprévues m'oblige seule à vous rappeler ces futures détails... »

« Ils étaient inutiles, monsieur, dit courtoisement le marquis, et votre nom seul... Monsieur, interrompit brusquement Rocambole, je viens à vous chargé de la plus pénible des missions. »

Le marquis eut un geste de surprise. « Et pour vous expliquer cette mission, il est nécessaire que je vous raconte en peu de mots une histoire qui vous semblera peut-être bizarre. »

(A Suivre.)

par M. Pourquy de Boisserin, ou enfin d'attendre le jour de l'audience pour communiquer le dossier à la commission.

Il est bien entendu que toutes autres pièces ou documents continueront à être examinées par la commission et que les dépositions pourront également se continuer. Il n'en est pas moins vrai que la magistrature proteste hautement contre les procédés de la commission et qu'il se dessine de ce côté une opposition formidable avec laquelle le nouveau garde des sceaux aura à compter.

M. Laguerre raconte dans un groupe que M. Quesnay de Beaurepaire a envoyé ces jours-ci à M. Brisson, président de la commission d'enquête, une lettre tellement violente que si M. Brisson prenait le portefeuille de la justice son premier soin sera évidemment de prononcer la révocation du procureur général ou de l'amener à donner sa démission. On dit même que M. Brisson aurait arrêté son remplaçant, lequel serait M. Forrichon, conseiller à la cour de cassation. Nous avions du reste déjà dit hier qu'au Palais on affirmait que M. de Beaurepaire donnerait sa démission si M. Brisson devenait gardé des sceaux.

D'autre part, on raconte que le procureur général, se jugeant accusé par M. Brisson, président de la commission d'enquête, dans son discours du 23 novembre, aurait envoyé à celui-ci une protestation formelle.

Dans cette lettre, il aurait posé très nettement, paraît-il, la question. Il y invoquerait le principe de la séparation des pouvoirs, fondement de notre droit public, et se déclarerait prêt à tomber pour la défense des droits de la magistrature et du barreau. En conséquence, et malgré tout son respect pour la commission parlementaire, il ne saurait accepter, dit-il, aucune imixtion dans le domaine judiciaire.

C'est pour cela que, d'après ce qu'on disait aujourd'hui au Palais de Justice, M. Quesnay de Beaurepaire serait très décidé à ne pas donner sa démission, mais il attendrait sa révocation, laquelle résoudrait alors, dans sa pensée, non plus la question de personnes, mais la question de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

M. Peytral

M. Peytral a déclaré dans les couloirs de la Chambre qu'il n'avait reçu aucune offre de M. Brisson et qu'il les repousserait s'il en recevait. M. Peytral aurait manifesté l'intention de se réserver pour une combinaison Floquet, dans le cas où cette dernière deviendrait possible. Ajoutons que M. Brisson a vu ce matin M. Pelletan, à titre consultatif, et cette après-midi MM. Poincaré et Sarrien.

Les démarches de M. Brisson

Une note officieuse confirme que les démarches faites aujourd'hui par M. Brisson n'ont eu qu'un caractère consultatif. M. Brisson n'a offert de portefeuille à personne. Il a consulté des personnages appartenant aux différentes fractions du parti républicain et leur a demandé leur avis. M. Bourgeois pour le parti radical, M. Pelletan pour l'extrême gauche, M. Casimir-Périer et M. Poincaré pour les modérés.

Il ressort seulement de ces pourparlers que M. Brisson voudrait conserver un certain nombre de membres du cabinet démissionnaire. On ignore donc si M. Brisson continuera ses démarches ou y renoncera.

Dans tous les cas le cabinet ne pourra être formé avant demain ou après-demain.

M. Brisson est retourné à l'Élysée avant dîner pour mettre M. Carnot au courant de ses pourparlers d'aujourd'hui.

LA TRIPLE ALLIANCE

Paris, 30 novembre.

Le Journal publie un document qu'il dit être la traduction littérale du texte du traité signé en 1891, un renouvellement de la triple alliance.

L'article premier confirme les promesses et conventions signées six ans auparavant. L'article 2 renouvelle la ligue défensive, qui deviendrait offensive en cas de danger.

L'article 3 dit que les ambassadeurs des alliés agissent d'accord dans toutes les questions extérieures.

L'article 4 dit que l'Allemagne et l'Autriche prêtent leur appui à l'Italie pour sa politique extérieure et coloniale, et reconnaissent définitivement le droit et la situation politique de la Rome comme capitale de l'Italie.

L'Italie et l'Allemagne appuient l'Autriche particulièrement dans les Balkans. L'Autriche et l'Italie appuient l'Allemagne dans sa politique extérieure.

Article 5. — Appui et concours sont prêtés mutuellement entre amis et alliés par voies diplomatiques, et sur terre et sur mer.

Article 6. — Les alliés tiendront leurs armées sur pied de guerre pendant l'hiver.

Article 7. — Premier paragraphe. — En cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'empire d'Autriche mobilise son armée et déclare la guerre à la Russie. L'Italie mobilise sur la frontière française et déclare la guerre à la France si celle-ci intervient dans le conflit.

Deuxième paragraphe. — L'Italie agit pareillement en cas de conflit entre la France et l'Allemagne. D'autre part, l'Autriche déclare la guerre à la Russie si cette dernière intervient en faveur de la France.

Troisième paragraphe. — En cas de conflit entre l'Autriche et la Russie, l'Allemagne déclare la guerre à la Russie et envoie deux corps d'armée à l'Autriche. D'autre part, l'Italie mobilise son armée.

Quatrième paragraphe. — En cas de conflit entre l'Italie et la France, en Europe ou aux colonies, l'Allemagne mobilise son armée, et l'Autriche aussi, mais seulement en cas d'intervention de la Russie.

L'article 8 concerne le maintien du statu quo.

L'Enquête sur le Panama

Paris, 30 novembre.

M. Floquet

M. Floquet a déclaré à M. Clausel de Coussergues qu'il se tenait à la disposition de la commission d'enquête pour confirmer, en ce qui concerne les deux élections du Nord et celle du 27 janvier, les déclarations faites par lui à la Chambre.

La Gauche Républicaine du Sénat

La gauche républicaine du Sénat, réunie sous la présidence de M. Lenoël, après une longue discussion, a été unanime à regretter la voie dans laquelle vient de s'engager une partie du pouvoir législatif. Elle estime que cette situation aura pour résultat de faire annuler l'instruction ouverte sur le Panama et, par suite, de retarder la solution attendue.

Refus de M. Flory

M. Flory, expert, qui devait être entendu aujourd'hui par la commission d'enquête, a décliné la convocation qui lui était adressée en se retranchant derrière le secret professionnel.

M. Rossignol

La commission a entendu M. Rossignol, ancien expert, qui a été dessaisi de son mandat. Celui-ci, après avoir donné des détails sur le budget de publicité du Panama pour la presse, a déclaré qu'il n'avait trouvé au cours de son examen aucun nom d'homme politique.

M. Boulet

La commission a entendu ensuite M. Boulet, ancien secrétaire général du Panama. Il s'est borné à confirmer la déposition de M. Rossignol.

M. Thierrière

M. Thierrière, de la maison de coulisse de ce nom, a été entendu ensuite et a déclaré qu'il avait reçu du baron de Reinach 3,900,000 francs, avec lesquels il avait délégué 27 chèques payables à la banque de France. Invité à donner les noms des personnes qui avaient reçu ces chèques, il s'y est refusé, ajoutant: « Faites saisir les chèques si vous en avez le pouvoir. »

MM. Clausel de Coussergues et de la Batut ont été délégués immédiatement auprès du garde des sceaux pour lui demander d'ordonner cette saisie. En outre, MM. Bérard, Loreau et Leydet se sont rendus à la maison Thierrière. Là, ils ont interrogé le frère de M. Propper qui est l'associé de M. Thierrière, et qui s'en est simplement référé à la déposition de ce dernier.

Le ministre de la justice a répondu à M. Clausel de Coussergues qu'il transmettrait la demande de la commission d'enquête au procureur général, lequel avisera sur les mesures à prendre. Les délégués envoyés chez M. Thierrière y ont eu seulement à relever le numéro et le montant des chèques. Deux de ces chèques sont de un million chacun.

Voici la décomposition des chèques obtenus par M. Thierrière : deux d'un million chacun, ensuite un chèque de 475,000 fr., un de 400,000, un de 195,000, un de 150,000, un de 140,000, quatre de 100,000, un de 50,000, un de 40,000, un de 25,000, dix de 20,000 et un de 5,000.

Les Employés des Postes et Télégraphes

Paris, 30 novembre.

Par un récent arrêté, M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, vient d'accorder à tous les plus anciens commis des postes et télégraphes parvenus au traitement maximum de 2,700 fr., une haute paye de 300 fr.

Le même arrêté améliore également la situation des dames employées, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, qui ne possèdent qu'un traitement de 800 ou 900 fr., et qui, par une haute paye de 100 fr. ou 200 fr., verront le chiffre de leur traitement atteindre 1,000 fr.

Enfin par un décret du président de la République, le ministre supprime la catégorie des commis auxiliaires et la remplace par une nouvelle catégorie d'agents dénommés « commis secondaires », pour recrutement effectué parmi l'ancien cadre des auxiliaires qui n'auront pu réussir aux examens du surnuméraire. Cette modification aura pour effet de les faire bénéficier des dispositions de la loi de 1853 sur les pensions civiles, bénéfice auquel les commis auxiliaires ne pouvaient prétendre.

LA DURÉE DES MINISTÈRES

Le ministère Loubet, qui a rendu lundi le dernier soupir, avait duré neuf mois jour pour jour. Formé le 28 février 1892, il est tombé le 28 novembre de la même année.

Il ne contenait en somme que deux hommes nouveaux : M. Burdeau, qui a remplacé quelques semaines après M. Cavaignac, et M. Ricard... la cause de sa chute.

Voici les cinquante ministres qui ont occupé de 1885 à 1892 les cent deux portefeuilles des divers cabinets qui se sont succédés pendant cette période :

MM. Aulard, Freycinet, Boulanger, Balthus, Berthelot, Barbey, Barthe, Bourgeois, Burdeau, Constans, Clémenceau, Cavaignac, Carnot, Carnot, général Campanon, Demôle, Dauterme, Jules Deville, Dauphin, de Freycinet, Florens, général Ferron, Fallières, L'opold Fayé, Floquet, Goblet, Granet, Yves Guyot, Gomot, amiral Galibier, Louis Jaurès, de Hérédia, amiral Krantz, Lockroy, Pierre Légrand, Logerot, Loubet, Mazoué, E. Bourard Millaud, Hervé-Mangon, de Mahy, Rouvier, Ribot, Ricard, Jules Roche, Sarrasin, Tirard et Viette.

Sans remonter jusqu'au départ du maréchal de Mac-Mahon, nous pouvons rappeler que de 1885 à 1892, neuf ministères ont été renversés, la moyenne de l'existence ministérielle est donc de huit mois à peine.

Le cabinet Brisson, tombé le 2 janvier,

après la réélection de M. Grévy à la présidence de la République ;

2° Le ministre Freycinet-Boulanger, formé après cinq jours de pourparlers et qui dura un peu moins de onze mois : du 7 janvier 1886 au 3 décembre ; il tomba au cours de la discussion du budget sur un amendement de M. Colfavru, portant sur l'augmentation des sous-préfets, par 262 voix contre 249, vote que la majorité républicaine s'efforça de regretter et qui n'eut aucun effet. Les sous-préfets se portent bien ;

3° Le ministre Goblet, après sept jours de crise ; ministère dit de concentration républicaine, qui dura cinq mois et sept jours (11 décembre 1886, 17 mai 1887).

On n'a pas oublié les circonstances de sa chute. La commission du budget, trouvant insuffisantes les économies réalisées par le gouvernement, proposait de lui renvoyer en bloc son projet de budget. Cette motion fut, le 17 mai, adoptée par 312 voix contre 143 ;

4° Le ministre Rouvier, dit d'apaisement, formé après treize jours de crise (du 31 mai au 19 novembre). Le 19 novembre, M. Clémenceau demandait à interpellier le cabinet sur sa politique générale. Le cabinet refusait la discussion immédiate, et se retirait à la suite du vote par lequel la Chambre — 338 voix contre 242 — ordonnait cette discussion. Il était resté au pouvoir pendant cinq mois et dix-neuf jours ;

5° Le ministre Tirard, formé après une crise de vingt-cinq jours, et qui dura trois mois et demi du 13 décembre 1887 au 31 mars 1888). Il succomba sous une majorité de 31 voix, la Chambre ayant, contrairement à l'avis exprimé par le président du conseil, prononcé, par 268 voix contre 237, l'urgence sur une proposition de loi déposée par M. Camille Pelletan, relative à la révision des lois constitutionnelles ;

6° Enfin, après trois jours de crise, le ministre Floquet (3 avril 1888, 14 février 1889). Est renversé sur cette même question de la révision par 303 voix contre 218 ;

7° Après huit jours de crise, le 22 février, M. Tirard forma un cabinet qui dura jusqu'au 10 mars 1890 ;

8° M. de Freycinet (17 mars 1890, 20 février 1892) ;

9° Enfin, le ministre Loubet (28 février 1892, 28 novembre 1892).

Dépêches Diverses

Paris, 30 novembre.

RENOVI EN COUR D'ASSISES

On se souvient du drame de Bercy, où le possesseur Jules Vaidy a trouvé la mort, tué par son beau-frère Cherrier, dont Vaidy avait enlevé la femme.

On sait également que, le jour du meurtre, Mme Vaidy, sœur de Cherrier, avait accompagné celui-ci lorsqu'il était allé révoquer des explications à l'amant de sa femme.

On avait également trouvé étranges les agissements d'un camelot, Gonzalès, qui avait aidé Cherrier dans les recherches faites pour connaître le domicile de l'infidèle.

Mme Vaidy et Gonzalès viennent de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu. Cherrier comparaitra seul en cour d'assises en janvier prochain.

UNE BANDE DE VOLEURS

Au mois de juillet dernier, la police de Cherbourg mettait la main sur deux individus qui venaient de dévaliser la boutique d'un bijoutier, M. Jeanne, habitant place de la Révolution. Un troisième complice put se sauver ; mais il fut repincé, quelques jours plus tard, à Paris.

L'enquête suivie, tant par le parquet de Cherbourg que par la Sûreté, à Paris, établit que ces individus faisaient partie d'une vaste association de malfaiteurs ayant une spécialité de dévaliser les magasins de bijouterie. Il fut, toutefois, impossible d'établir quels étaient les individus arrêtés.

M. Bertillon, directeur du service anthropométrique, se rendit alors à Cherbourg et put reconstituer à peu près l'identité des bandits.

L'un était un sieur Jules Morcier ou Charbonnet, déjà condamné à un et cinq ans de prison ; l'autre, dit André Arnaut, également condamné et enfin le troisième, — celui qui s'enfuit — avait un surnom, d'ailleurs, dange-reux, repris de justice, ayant subi cinq condamnations pour vol, la dernière à dix ans de réclusion. Ce Jean Burdin, qui avait un compte ouvert dans plusieurs maisons de crédit, était le caissier de la bande.

Un quatrième complice, nommé Laurent Langasco, fut arrêté en Espagne, extradé et alla rejoindre ses complices à la prison de Cherbourg.

L'instruction se poursuivait activement quand, dans la nuit du 1er octobre, Jean Burdin parvint à s'évader de nouveau de la prison, en se faisant passer pour un détenu nommé Léon Lefèvre et Gordon. Ils leur fallut, pour cela, se servir d'échelles, forcer des serrures et briser des portes !

Tous vinrent à Paris, où ils ont été repincés hier par les agents de la Sûreté. Seul, Burdin, le plus dangereux des bandits, a pu échapper aux recherches. On suppose qu'il a pu gagner l'étranger.

Ses complices vont être réexpédiés à Cherbourg. Il faut espérer qu'ils y seront mieux gardés.

L'ENFANT ASSASSINÉ DE LA RUE DULONG

M. le docteur Vibert, médecin légiste, a procédé hier matin à l'autopsie du cadavre de l'enfant de 15 à 18 mois, trouvé rue Dulong.

L'opération terminée, M. Vibert s'est rendu près du procureur de la République et lui a fait part des diverses observations qu'il avait faites au cours de l'autopsie.

L'enfant a, dit, tout d'abord, été l'objet d'une tentative d'empoisonnement, et pour ce fait mettrait les viscères dans des bocaux, pour qu'ils soient examinés par M. le professeur Ogé, directeur du laboratoire de toxicologie.

Le médecin légiste a établi que la mort était due à la strangulation et que l'on avait dû ensuite prendre l'enfant par les jambes et lui frapper la tête contre un mur.

ASSASSINAT A COMPIÈGNE

Compiègne, 30 novembre. Hier matin, la veuve Egret, âgée de 76 ans, a été trouvée assassinée dans une maison isolée qu'elle habitait à Villeseize, près de Guisard.

L'assassin est inconnu. Pour faire disparaître les traces de son crime, il a essayé d'incendier la maison.

UNE FEMME D'ANCES

Strasbourg, 30 novembre. Un gros scandale défraya depuis deux jours les conversations. Voici les faits :

preuve que des sous-officiers de la garnison ont contribué à faciliter aux filles enceintes de couvrir les frais de l'opération. Ces sous-officiers, amants des filles de brasserie incriminées ne seront sans doute pas inquiétés. On étouffera leur culpabilité pour ne maintenir que celle de l'avorteuse et des avortées.

Une dizaine de celles-ci ont déjà été incarcérées.

CHIENS VOLEURS

Voici qui fera plaisir aux partisans de la muselière pour les chiens : la police anglaise vient d'arrêter un de ces animaux, surpris en flagrant délit de vol à la tire.

Un riche industriel, établi près de London-Bridges, à Londres, possède un leulou, atteint subitement de kleptomanie. Chaque jour il apportait à son maître des journaux et des livres.

Intrigué sur la provenance de ces objets, M. D... surveilla son chien et le vit se diriger vers la station de London-Bridge. Se rendant compte de nos foies, profitant de l'attention, il se précipita sur quelques personnes, leur enleva des journaux de leurs mains et même de leurs poches.

Tout glorieux, il les portait à son maître, quand un policeman le saisit au... collier. M. D... ayant interpellé et les victimes de ce singulier voleur n'ayant pas porté plainte, on laissa l'animal à son propriétaire.

Une suite de corrections journalières eurent vite fait perdre à la bête sa coupable habitude.

Qu'on ne se hâte pas, cependant, de charger toute la race des fautes de l'un de ses membres. Pour un chien voleur, combien d'autres qui méritent notre affection et notre reconnaissance.

Gardien incomparable, bête de trait, estafette et écrivain, commissionnaire exact et ponctuel, artiste de nos foires, profane et chasseur sans rival, ne voilà-t-il pas assez le brillant et solide qualités canines pour faire oublier quelques défaillances ?

Rares-ent, le chien est égoïste, et s'il vole, c'est presque toujours pour lui-même. Il a la cour sur la patte. Témoins, ces deux anecdotes :

Un jardinier de Clatou s'aperçut un jour qu'un grand tas de carottes déposées dans sa cave diminuait sensiblement.

Caché derrière une porte et armé d'un bâton, il jura, jurant et jurant. Quel vol ! Son chien, un jeune caniche, qui s'avance en tapinois, s'arrêta, se baissant, regardant, rasant les murs.

Le chien saisit une carotte dans sa gueule et s'enfuit dans l'écurie. Le jardinier le suit, et regardant par une lucarne au lieu d'entrer, assiste à ce spectacle aussi touchant que curieux :

S'approchant d'un vieux cheval malade, son compagnon de lit et de son ami, le chien dépose la carotte dans sa mangeoire et s'en va chercher dans la cave une seconde, une troisième, une quatrième, etc.

À chaque carotte qu'il apporte, le caniche agit avec joie son tronçon de queue comme s'il se félicitait de son succès. « Monsieur est servi. »

Le jardinier fit fêter le voleur et augmenta sa pâtée, disant avec raison, que celui qui nourrissait aussi charitablement les autres, devait lui-même être bien nourri.

En pleine Sorbonne, Saint-Marie Girardin, raconte l'anecdote suivante, non moins curieuse :

Un coutelier de la rue Dauphine possédait un beau caniche, baptisé Moustache et dont il avait fait un véritable commissionnaire. Le chien allait lui chercher son tabac, son pain, son journal.

Tous les matins, le coutelier mettait vingt centimes dans un morceau de papier qu'il confiait à la gueule de Moustache. En échange de ses quatre sous, la boulangère remettait au chien deux petits pains que Moustache se hâtait de rapporter à son maître.

Un jour, il revient tout penaud, tout confus, la gueule vide : pas de pain.

« Quelque mauvais gamin, dit en lui-même le coutelier, aura trouvé le moyen de dévaliser Moustache et de déjouer à mes dépens. »

Le lendemain, comme la veille, pas de pain. Et pourtant la boulangère affirmait que Moustache a eu son compte. Que se passait-il ?

Le coutelier file le caniche et devient témoin d'un fait incroyable : arrivé au coin de la rue Mazarine, au lieu de rentrer chez lui, comme c'était son habitude et son devoir, le chien s'éclaire dans une cour, s'approche d'une niche où une chienne est en train de nourrir ses trois petits, laisse tomber ses deux pains sur la paille et s'enfuit à toutes jambes, comme pour rattraper le temps perdu ou se féliciter aux remerciements de son amie la nourrice.

Cette curieuse expérience fut renouvelée dix fois, à la grande admiration des habitants du quartier. Moustache nourrissait, aux dépens du coutelier, la mère et ses trois enfants.

N'est-ce pas Rivard qui publie l'histoire de ce caniche qui, ayant vu des mendicants sonner à la porte d'un monastère, et manger une écuelle de soupe qu'on leur passait à travers la porte, attendit leur départ pour tirer le cordon et recevoir son déjeuner ?

Mais, après avoir avalé leur soupe, les pauvres avaient l'habitude de sonner un coup pour annoncer au moine qu'il pouvait retirer l'écuelle.

Le caniche oublia d'écouler cette forme de cordon de sonnette dans sa ruse et sa charité, comme on va le voir aux remerciements qu'il adressa au moine.

Un bout de deux ou trois jours, un moine, indigné de l'ingratitude de ce vagabond qui sonne parfaitement pour qu'on le serve, mais qui s'abstient de tirer le cordon pour qu'on enlève son couvert, se cache derrière une haie du couvent, et attend le mauvais pauvre pour le sermonner d'importance.

Il voit venir dans un chemin creux, non un mendiant, mais un pauvre chien, un vieux caniche, suivi d'une chienne galeuse et bolleuse, se traînant à peine.

Arrivé à la porte du couvent, le caniche pousse le cordon de sonnette dans sa gueule et tire tout doucement.

Une main apparaît, un bras s'allonge et la soupe est servie à travers le judas, sur la planchette extérieure de la porte.

Malgré les provocantes senteurs de l'écuelle, le chien se retire, fait place à sa compagnie qui, posant ses pattes tremblantes et crottées sur la planchette, engoulait la soupe de charité.

À la suite de ce spectacle, les moines émerveillés s'empressèrent de recueillir le couple errant dans le chemin du monastère, et certainement il ne put manquer d'enrichir.

Comme chiens voleurs, bien connus aussi les chiens des contrebandiers, superbes déserteurs de ruse, de courage et de dévouement pour dépister, à travers les ténèbres des sentiers et des routes de la frontière, le danger et l'implicite.

À côté du chien fraudeur, voici le chien doué, défenseur de la loi et agent du fisc ; voici encore le chien de berger, véritable garde champêtre, le chien de ferme, fidèle cerbere qui, même la nuit, est la ter-

reur des vagabonds et des maraudeurs de la campagne.

Pardonnons à ces voleurs les fautes dont ils ne sauraient être responsables, car, variant ses services et multipliant ses rôles, le chien obéissant, même dans le mal, à la voix de l'homme, le chien suit son compagnon à travers les siècles, l'aide, le sert, le complète dans la conquête du monde.

Rapide, ardent, curieux, ne se lassant jamais, il semble un avant-coureur de la civilisation et l'on dirait qu'il poursuit le progrès, ayant pour fanfare la voix de l'humanité.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Vol de plants américains. — Sur commission rogatoire de Monsieur le juge d'instruction de Villefranche, M. Briotet, commissaire de police, accompagné de M. Grégoire, véténaire, expert désigné, s'est rendu cette après-midi, boulevard Gambetta, dans le jardin du sieur Parent, arrêté samedi dernier, pour vol de plants américains, et, en présence de ce dernier il a été procédé à des constatations qui ne laissent aucun doute sur la culpabilité de cet individu.

Autre, pressé de questions, et devant l'évidence des faits Parent s'est décidé à tout avouer.

Théâtre Delemarre. — Aujourd'hui, 1er décembre, à 8 heures du soir, première représentation du Maître de Forges, pièce en 5 actes, de Georges Ohnet.

L'Arbresle. — Parti ouvrier. — Tous les membres du groupe du parti ouvrier de l'Arbresle, sont invités à une réunion générale qui aura lieu aujourd'hui jeudi 1er décembre, à huit heures précises du soir, rue de Larvaux, 3.

Les adhérents se feront un devoir d'assister à cette réunion, qui aura pour le Groupe, une réelle importance.

Ordre du jour : Réception de nouveaux adhérents ; renouvellement du bureau ; questions diverses.

AIN

Jurieux. — Mardi en ce lieu, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de M. le docteur Bonnet, de Jurieux, ancien sénateur républicain du département de l'Ain ; plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe.

M. Bonnet avait été élu sénateur de l'Ain lors de la création du Sénat, en même temps que son collègue, l'illustre docteur Charles Robin, décédé il y a quelques années ; comme lui, il était au nombre des membres républicains de l'Assemblée sénatoriale.

Le défunt, qui ne comptait que des amis, était l'âme de la jeunesse et sympathique député de Nantua, M. Philippin.

Tenay. — Conseil municipal. — La dernière séance du conseil municipal nous donne lieu de recommander tout particulièrement à l'administration des ponts et chaussées un homme précieux qui vient enfin de trouver moyen de se rendre utile à quelque chose.

Il s'agit ici de ce personnage, si avantageusement connu, ex-candidat à la députation, ex-candidat au conseil général et bientôt aussi ex-candidat au conseil municipal, qui vient de faire part au conseil d'une découverte vraiment merveilleuse.

Plus n'est besoin de niveau ou de tout autre instrument d'art ! Vous pouvez juger de la pente exacte d'un chemin au simple petit coup d'œil !

Écoutez plutôt le sire, sa masse se met à parler ; le conseil tout entier est attentif. Au simple petit coup d'œil, dit-il, il a découvert que le chemin de Plomb que la commune vient de faire construire atteignait jusqu'à 13 0/0 de pente.

Le mathématicien est que la majorité de la Commission des chemins qui ne juge pas au simple coup d'œil, n'a pas pu trouver dans le chemin de Plomb une seule pente dépassant celle prévue au projet et que quand il s'agit de se prononcer sur l'acceptation des travaux faits, les sons deux votant contre lui et sa grande ombre.

Démisson. — M. R. Verdoy, 2e adjoint de la Commune vient de donner sa démission.

ISERE

Vienne. — Concert. — Ce soir, à 8 h. 1/2, concert artistique donné par M. Gaston de Méridol, pianiste de la cour d'Angleterre avec le concours de M. Louis Rinauciel, violoniste, premier prix du Conservatoire de Paris.

Programme : Sonata en fa, pour piano et violon, Schumann ; Menuet, Schubert ; Étude pour piano, Rubinstein ; Concerto, andante et finale pour violon, Mendelssohn ; Scherzo, Mendelssohn ; Warum, Schumann ; La Campanella pour piano ; Légende, Wieniawski ; M-zurka pour violon, Zarzich ; Passépied, Delibes ; Préludes, Chopin ; Valse pour piano, Chopin ; Polonaise pour violon, Wieniawski ; Rapsodie hongroise pour piano, Liszt.

LOIRE

Saint-Etienne. — Théâtre. — La première représentation de Mme Mongodin, vaudville nouveau de MM. Raoul Toché et Ernest Blum, aura lieu ce soir.

marché constamment, et aux dates les plus précises pour le parti républicain, avec les pires ennemis de la République.

Soutenir sa candidature, c'est anéantir le Seize-Mai et autres dates misérables. Que les républicains mécontents et des fonctionnaires ambitieux marchent avec lui, nous pouvons l'admettre. De vrais républicains... jamais!

Il y aura certainement un candidat républicain radical, qui sera présenté et soutenu par un comité républicain radical, mais ce ne sera sûrement pas le comité qui soutient la candidature Joseph Reynaud. Ce dernier semble vouloir mettre en branle le front et l'arrière-ban des fonctionnaires, dont le républicanisme n'est pas précisément à toute épreuve.

Nous saurons le leur rappeler en temps voulu. Il faut espérer que dans l'intérêt du vrai parti républicain l'arrondissement de Die, qui a toujours été l'arrière-garde de la démocratie dans la Drôme, saura déjouer les manœuvres de ces nouveaux ralliés, qui n'attendent même pas que les marions du feu soient eût pour les faire à eux.

Le temps de la candidature officielle est passé depuis plus de vingt années, il faut espérer que les électeurs républicains de l'arrondissement voteront pour un candidat qui sera digne de les représenter, tant au point de vue politique que pour les intérêts de notre pauvre arrondissement.

Un Républicain de la veille.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 30 novembre, 4 heures soir. Hauteur du baromètre: 769. — Température + 5. — Direction du vent: Ouest.

Situation générale. — Un centre de tempête avance au nord de l'Europe; la baisse s'étend à tout le continent. Les vents tournent de l'Ouest et sont très forts sur la Manche. La température se relève.

Dernière heure. — Le baromètre remonte en France, mais la baisse continue lentement sur la France. Le centre de la bourrasque passe sur la Norvège.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps brumeux, pluvieux, un peu moins froid.

Épilogue d'une affaire dont l'Echo a déjà beaucoup parlé.

M. Bresson, directeur de l'Asile de Mondévègues (Vaucluse), est nommé directeur de l'Asile de Bron, en remplacement de M. Tondou, nommé à l'Asile Saint-Pierre, à Marseille.

M. Dubief, directeur de l'Asile Saint-Pierre, remplace M. Bresson dans la Vaucluse.

Le ministre de l'intérieur aura sans doute craint pour lui une transition trop brusque entre le beau ciel de la Provence et les brouillards de Lyon, peut-être aussi au voisinage trop grand avec le département de Saône-et-Loire où M. Dubief doit se porter à la députation.

On sait que, primitivement, M. Dubief devait être nommé directeur de l'Asile de Bron.

Les maires des communes environnant Lyon étaient convoqués hier à la mairie centrale pour aviser à une réglementation définitive de la circulation des chiens errants.

Un grand nombre de maires avaient répondu à l'appel du maire.

M. Rossignaux présidait la réunion. Il était question d'obliger les propriétaires à faire porter à leurs chiens un collier auquel serait adaptée une petite médaille délivrée chaque année par la commune, changeant de module chaque année et servant de contrôle au paiement de la taxe.

Les maires consultés, cette mesure sera probablement adoptée sous réserve que la préfecture assure, par ses agents, la mise en exécution de cette réforme très légitime.

Les chiens non porteurs de la médaille seraient par conséquent abattus par les soins de l'autorité.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain 4 décembre, à 4 heures du soir, qu'aura lieu le grand concert donné par M^{lle} Jeanne Sorbier, à la Salle Philharmonique, avec le concours de l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de M. A. Luigini.

Nos confrères le Peuple et le Petit Marseille annoncent que M. Miral, directeur du Grand-Théâtre de Montpellier, est en pourparlers avec le ténor Ansaldo et Mlle Berthet que nous avons assez entendus au Grand-Théâtre.

Allons, tant mieux pour tous!

Le Journal de Genève nous apprend que le directeur du théâtre de cette ville s'est entendu avec le directeur de nos théâtres pour que la troupe des Célestins aille, lorsque cela lui sera possible, donner quelques représentations à Genève.

C'est interdit par le cahier des charges, mais, là-dessus, nous savons à quoi nous en tenir, — et le directeur aussi.

Contre les corbeaux. — Un rapport de l'inspection générale agricole signale au ministère ce fait intéressant que des semences de blé et des graines fourragères imprégnées d'huile de caméline ont complètement chassé les corbeaux de plusieurs régions de culture dans le Sud-Ouest et dans l'Anjou.

Les vers destructeurs ont également déserté les terres ainsi enssemencées, pour se réfugier dans les emblures et prairies voisines.

LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DU SUD-EST

Dans leur dernière assemblée générale, MM. les délégués des 57 sociétés de gymnastique composant actuellement la Fédération ont, à l'unanimité, voté que la septième fête fédérale aurait lieu à Annanay (Ardèche).

Les deux sociétés d'Annonay, l'Annonéenne et l'Indépendante sont, conformément aux statuts, chargées de l'organisation en commun de cette manifestation gymnique qui se célébrera le dimanche et lundi de Pentecôte 1893.

Prochainement nous ferons connaître la composition du comité d'organisation de la septième fête fédérale, qui promet d'être très brillante, car elle attirera certainement tous les gymnastes de la région dans la ville si hospitalière d'Annonay.

Enfin, les sociétés de gymnastique l'Arvernoise et l'Indépendante de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), ont éventuellement posé leur candidature pour l'organisation à Clermont-Ferrand, de la huitième fête fédérale en 1894.

UNE CAISSE DE RETRAITE POUR LES OUVRIERS MAÇONS ET SIMILAIRES

Nous apprenons que grâce à l'initiative de M. Broussas, entrepreneur, ancien conseiller municipal, il se fonde actuellement à Lyon une société de Caisse de retraite pour les ouvriers maçons, fumistes et apprentis, société qui, avant peu, nous en sommes persuadés, aura des adhérents dans toute la France.

Il y a, dans Lyon, six à sept mille ouvriers appartenant à ladite corporation; et France il y en a de quatre-vingts à cent mille. On voit donc quelle est l'importance de l'œuvre que M. Broussas a entreprise par l'honorable M. Broussas.

Le but de la société est d'assurer une retraite proportionnelle à tous les sociétaires arrivés à l'âge de cinquante-cinq ans, pourvu qu'ils aient régulièrement cotisé pendant sept ans au minimum.

De plus, tout orphelin d'un sociétaire cotisant depuis un an, sera secouru par la société jusqu'à l'âge de quatorze ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où il peut commencer à travailler.

Naturellement, comme on est admis à cotiser à partir de 15 ans, ceux qui, arrivés à l'âge de 55 ans auront cotisé le plus longtemps recevront alors une retraite d'autant plus élevée.

Les premiers calculs ont établi que, rien que dans le Rhône, au bout de sept ans, la somme pourra facilement avoir déjà réalisé un capital de 300.000 fr. On sait, par l'exemple d'autres sociétés, combien rapidement une telle œuvre bien administrée peut produire de beaux et utiles résultats.

D'ailleurs, nous reviendrons très prochainement sur cette société, sur ses statuts et sur tous les détails que nous sommes en train de recueillir pour les faire complètement connaître à nos lecteurs.

UNE MANIFESTATION D'ÉTUDIANTS

Hier soir à eu lieu au Casino une manifestation organisée par les étudiants de nos Facultés. L'incident, qui a été vite clos, aurait pu prendre les proportions d'une véritable bagarre sans l'intervention rapide de la police.

Voici comment les faits se sont passés: Depuis la réouverture du Casino, M. Guillet ayant adopté, comme système de contrôle, le billet, avait supprimé la consommation à laquelle donnait droit l'entrée les années précédentes. Les étudiants, sous l'ancien régime, avaient une réduction qui portait leur entrée à 0 fr. 75, consommation comprise. Mais, cette année, par suite de la nouvelle loi de position, la consommation étant supprimée, pour les étudiants aussi bien que pour le reste du public, le prix d'entrée resta toujours le même, M. Guillet, ne croyant pas devoir porter celui-ci à 0 fr. 50. C'est ce tarif que réclamaient les étudiants et c'est là l'origine de la manifestation d'hier.

Longuement projetée, elle avait eu déjà un commencement d'exécution samedi; mais ce jour-là, le nombre des étudiants était peu considérable, elle fut réprimée deux d'entre eux, parmi les plus turbulents furent arrêtés et conduits au poste de police.

A la suite de ce premier incident, une délégation de trois étudiants fut envoyée à M. Guillet; elle exposa au directeur du Casino les motifs de sa visite et le pria d'abaisser à 0 fr. 50 le prix d'entrée pour les étudiants, lui donnant l'assurance que tous consommeraient.

M. Guillet leur fit remarquer qu'il ne pouvait accepter cette proposition, attendu qu'il lui était difficile d'établir un contrôle spécial pour les étudiants et de savoir s'ils consommeraient.

Devant la réponse de M. Guillet, une manifestation fut projetée et dans la journée d'hier le mot d'ordre fut donné dans les différentes Facultés.

Cent étudiants environ s'étaient donné rendez-vous à la représentation du soir. Tout alla bien au début et les artistes furent vivement applaudis. Il était impossible de prévoir le désordre qui devait éclater quelques instants plus tard.

Mais des mesures avaient été prises: un membre de l'Association des étudiants avait eu le soin de prévenir M. Guillet et de lui annoncer que l'Association ne se solidariserait pas avec les autres étudiants. La manifestation pouvait être évitée. Cinquante agents se trouvaient dissimulés dans la salle, prêts à arrêter les manifestants.

Au premier entracte, le tumulte commença. Des cris « régression » et « régression » partaient du parterre et se mêlaient au bruit des cannes et des coups de talons. Cela dura ainsi quelques minutes et le « chahut » atteignit à son comble à la levée du rideau.

Au chahut des étudiants répondaient les protestations d'une partie du public. Le tumulte devenait indescriptible lorsque les agents de police firent irruption et, après s'être présentés vingt-cinq jeunes gens au hasard, naturellement les moins turbulents.

Ces arrestations, il est vrai, n'eurent pas lieu sans résistance; une véritable lutte s'engagea entre gardes urbains et étudiants. Comme d'habitude, d'ailleurs, la police a montré dans la circonstance une brutalité extraordinaire. Plusieurs étudiants ont été grièvement blessés et ont été envoyés à l'hôpital de souterrains ou à l'hôpital de Malherbe. Ce qui prouve d'ailleurs surabondamment les procédés des agents de la sûreté.

Yétu en civil, il se trouvait au milieu des étudiants et cherchait à réprimer la bagarre. Un garde le saisit au collet et le bourra si fort que le pauvre diable ne pouvant pas se faire reconnaître a été tout contusionné. C'est avec la plus grande difficulté qu'il a réussi à trouver grâce devant la fureur de la police.

Les étudiants arrêtés furent enfermés dans les caves du Casino et ne furent relâchés qu'à la fin de la représentation, lorsque toute cause de tumulte avait disparu.

Les membres de l'Association qui, le matin, n'étaient pas solidaires avec leurs camarades, ont allés intercéder pour eux auprès de M. Folley, commissaire de police. Cette démarche, d'ailleurs, était d'ailleurs inutile.

Les dégâts occasionnés au Casino sont sans importance: une table a été cassée et plusieurs tabourets défoncés à coups de canne.

M. Rostaing, secrétaire général; M. Meyer, chef de division, et M. Folley, commissaire de service du quartier, étaient présents et ont fait de leur mieux pour calmer ces jeunes esprits un peu surexcités et nous espérons que tout s'arrangera à la satisfaction générale.

Messieurs les Étudiants des Facultés de l'Etat nous communiquent la protestation suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer.

« Les étudiants des Facultés de l'Etat,

réunis en assemblée générale, au nombre de 400, brasserie Thomassin, à la suite des événements qui se sont passés au Casino dans la soirée du mercredi 30 novembre, « 1° Protestent contre la brutalité de la police qui n'a pas craint d'user avec eux de procédés inqualifiables;

« 2° Maintiennent énergiquement leurs réclamations au sujet de faveurs équivalentes à celles des années précédentes. » Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 30 novembre

Falsification d'Etat civil

L'accusé qui comparait hier est un homme peu recommandable: le casier judiciaire porte onze condamnations dont sept pour vol. L'affaire n'aurait que peu d'importance, en somme, mais, ce qu'il y a de curieux, c'est que l'accusé a réussi plusieurs fois à se faire condamner sous un faux nom, c'est-à-dire, ce qui résulte de l'acte d'accusation.

Jean-Marie Chaudier, vingt-neuf ans, sans domicile, marchand ambulant, est né à Tence (Haute-Loire).

Le 7 novembre 1891 on arrêta, à Lyon, un individu disant se nommer Joseph Bard, né à Fribourg (Suisse), dont le casier portait deux condamnations pour vol. Cet individu se trouvait, à l'expiration de sa peine, à la maison d'arrêt de Lyon et devait être expulsé.

M. Gros, gardien de la maison d'arrêt, préposé au service d'identification, constata qu'il avait été déjà incarcéré et mesuré à Lyon sous plusieurs noms, savoir: Jean-Marie Chaudier, condamné le 28 décembre 1885 à treize mois de prison pour vol; Emile Bouthéon, condamné à deux mois de prison pour tentative de vol, et à Montbrison, sous le même nom, à treize mois de prison pour vol.

Poursuivi de nouveau à Lyon, il avait dit se nommer Emile Genton, nom sous lequel il fut condamné.

L'instruction a permis d'établir que cet individu est bien le nommé Jean-Marie Chaudier, onze fois condamné.

M^e Roulet, avocat général, demande un verdict impitoyable, et malgré la défense, le prévenu est condamné à dix ans de travaux forcés.

Détournements

Dans la deuxième affaire, le nommé Jean-Joseph Replat est accusé de détournements s'élevant à la somme de 41,000 francs environ au préjudice de la maison Grignonpez et Nuytten de Lille, voici dans quelles conditions:

Replat représentait ladite maison à Lyon depuis 1883. Il était autorisé néanmoins à faire pour son compte un petit commerce; ses appointements étaient de 125 francs par mois plus 4/0 sur les ventes; ses patrons lui payaient en outre la location de son magasin, les frais généraux et l'employé qu'il avait à son service. Ils lui allouaient même une somme de 25 francs par mois pour frais journaliers sans préjudice de ses dépenses personnelles quand il voyageait.

Replat était chargé des encaissements qu'il devait déposer au Crédit lyonnais quand la somme dépassait 500 francs. Il ne le fit pas, est-il besoin de le dire et en neuf années il détourna ainsi une somme de 41,000 francs environ.

Sans contester en principe les détournements qui lui sont reprochés, l'accusé prétend qu'il s'agit d'une importance moindre que le disent ses patrons. Il explique, en outre, que les conditions dans lesquelles il était entré dans la maison Grignonpez étaient absolument léonines.

Il dit qu'il a acru la clientèle pendant le temps qu'il a été le représentant de la maison; il cherche à se défendre en soutenant qu'il a dû débourser beaucoup et qu'il a dû prélever cette somme sur les encaissements.

Replat n'a dressé aucun compte de ces prétendues dépenses. Or, il n'aurait certainement pas négligé de l'établir et de le soumettre à ses patrons, si ses dépenses avaient eu réellement le but qu'il indique.

En somme, il a employé uniquement à ses besoins personnels les sommes détournées, là est la seule explication de son silence et des manœuvres au moyen desquelles il a cherché à dissimuler le plus longtemps possible ses détournements.

Les quelques témoins entendus n'apportent la lumière sur aucun fait nouveau. Le propriétaire de la maison que représentait le prévenu est vivement pris à partie par M^e Jacquier, défenseur de l'accusé, qui lui reproche de n'avoir pas apporté ses livres de comptabilité.

L'avocat général prononce contre l'accusé un réquisitoire éreçant et conclut en demandant une condamnation sévère afin qu'elle serve d'exemple.

M^e Replat, avocat de la partie civile, s'appuie sur les conclusions de M. le procureur, et demande à la cour le remboursement de la somme prélevée sur la caisse par Replat, soit 11 408 fr. 70.

M^e Jacquier prend la défense de l'accusé et soulève à plusieurs reprises des accès d'hilarité dans l'auditoire.

Il montre l'extension prise par le commerce de Replat qui, de 40,000 fr. en 1883, fait aujourd'hui pour 40,000 fr. d'affaires. Il conclut en disant que les sommes prélevées par le représentant l'ont été pour se lier avec les clients et favoriser l'agrandissement de son commerce, et demande au jury un verdict d'acquiescement.

Le jury entre dans la salle des délibérations à 7 heures, il en sort à 7 h. 20, rapportant un verdict négatif.

En conséquence, Replat est déclaré non coupable et mis en liberté immédiate.

Se rapportant aux conclusions de M^e Jacquier, la cour se déclare compétente pour la partie civile, et décide que le jugement sur ce point sera rendu samedi, à 2 heures.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Extorsion de Signature

Il y a deux mois environ, le parquet fut saisi d'une affaire assez singulière qui fut assez de bruit derrière les volets de Perrache. L'instruction a abouti au renvoi, devant le tribunal correctionnel, de deux prévenus, Claude Duplain et Marie-Emilie Delouche, femme Demeure.

L'an dernier, M. X..., sujet hollandais, libéré du service militaire, acheta à Lyon l'hôtel des Chemins de fer, cours Charlemaigne, 8.

Il prit pour femme de confiance la femme Delouche, qui devint bientôt sa maîtresse.

ploteux de s'emparer de l'hôtel des Chemins de fer. Pour commencer, la femme Delouche fit boire le malheureux X... dont elle dictait tous les actes, puis l'estimant suffisamment abruti, elle écrivit à son mari... on s'ensuivit, le soir même, s'installait dans une des meilleures chambres de l'hôtel.

C'est après dîner que X... on paraît dit d'ivresse, donna machinalement sa signature sur un acte qui cédait à Duplain le commerce qu'il exploitait.

Le lendemain matin X..., qui avait présumé un voyage en Hollande, partait laissant la gérance de son hôtel à sa femme de confiance (cette confiance était bien placée!)

Pendant ce temps, Duplain s'installait définitivement, vendait les objets précieux et les meubles de quelque valeur, puis au retour de X... il lui montra le fameux papier par lequel il faisait cession de l'hôtel.

C'est donc sous la prévention d'extorsion de signature et de détournement d'objets mobiliers que Duplain et la femme Delouche étaient poursuivis.

Le tribunal a remis à huitaine le prononcé de son jugement.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 1er décembre, 330e jour de l'année. Pleine lune le 4; Dernier quartier le 11. Soleil: lever, 7 h. 35; coucher, 4 h. 4.

Sur la voie publique. — La nuit dernière, vers trois heures du matin, M^{me} G..., âgée de 43 ans, rue Notre-Dame, a été prise des douleurs de l'enfantement sur les cours Lafayette, à hauteur de la rue Tête-d'Or. M^{me} Mayen, sage-femme, appelée aussitôt, lui a donné les premiers soins et a conseillé de la transporter à la Charité, où M^{me} G... a mis au monde un enfant mort-né du sexe féminin.

A l'Hôtel-Dieu. — On a transporté à l'Hôtel-Dieu la dame Nicole Perrot, 74 ans, dévotieuse, 40, rue Imbert-Colomès, qui, dans une chute qu'elle a faite dans les escaliers de la maison qu'elle habite, s'est démise la cuisse droite.

Coups et blessures. — M. Chicoine, tailleur d'habits, 159, rue Pierre Corneille, avait employé, comme ouvrière, la nommée Jeanne Sicard, 48 ans, rue Paul-Bert, 20.

Dans la journée d'hier, à la suite d'une discussion d'intérêt relatif au règlement de son compte, cette jeune fille a frappé M^{me} Chicoine aux deux oreilles, la blessant légèrement à l'épaule gauche.

Arrêtée immédiatement, M^{lle} Sicard a été consignée au poste de la Part-Dieu.

Mort subite. — Hier à 7 heures 1/4 du matin, le nommé Benjamin Breton, journalier, 68 ans, a été trouvé mort dans la rue Tourville.

Son corps a été transporté à la Faculté de médecine pour y être soumis à l'autopsie du docteur Laccassagne.

Une enquête est ouverte.

Arrestations. — Le commissaire du quartier de la Bourse a fait écrouer, hier, à six heures du soir, le nommé Sallen, garçon de café, 25 ans, 4, place des Célestins, qui à la suite d'une discussion, venait de frapper brutalement le gérant du café Daumalle.

Les gardiens de la paix ont trouvé couché dans l'allée du café Daumalle, le nommé Janin, 47 ans, tripiier.

Conduit à la Permanence, il a déclaré qu'il logeait à l'hôtel de la Drôme, quai de la Charité.

Le commissaire de service ayant des doutes sur la véracité de son dire, il a été gardé à la disposition de M. le commissaire du quartier de la Bourse.

Sur la réquisition de M. Chala, propriétaire d'un bateau à l'aver, quai de l'Est, les agents ont arrêté le nommé L. Léger, 26 ans, garçon de peine, 43, rue Vieille-Monnaie, sous l'inculpation de vol d'un poulet, de pain et de beurre qui se trouvaient dans le bateau à l'aver du plaignant.

Il a été écroué.

Octroi. — Nous sommes priés de prévenir les habitants du III^e arrondissement du deuxième rayon de l'octroi, qu'une pétition demandant la non extension de l'octroi et la suppression immédiate, par le Douanier, des galeries de contrôle rayon, sera à la disposition des intéressés. Noms et adresses qui seront indiqués ultérieurement.

La commission engage le deuxième rayon des V^e et VI^e arrondissements à se joindre à elle. Une députation d'habitants sera présentée pour la suppression totale des octrois.

Nous invitons nos concitoyens de la ville de Lyon à s'entendre, afin de nommer des délégués pour organiser le pétitionnement qui sera suite aux réunions publiques données dans le centre de la ville où, seule, la question d'octroi sera traitée.

La commission des 21 membres délégués se réunira lundi 5 décembre, café Lacroix, route de Grenoble, 52, à sept heures et demie du soir, à Monplaisir.

La Revue du « Chat Noir ». — B En Zinc que le cabaret artistique du Chat Noir donne depuis trois jours, est une amusante revue ultra-fantaisiste, pleine de gaieté et d'esprit. B. En Zinc, tel est le Dubouche, les de guerroyer contre les troupes françaises, prend la fuite, traqué par la police et ne sachant où se réfugier, il vient en France. Le hasard l'amène à Lyon où des aventures prodigieuses, extravagantes, événements comiques, lui arrivent, qu'on ne peut songer à raconter, parait-il, tout fait aller. Personnage nombreux, décors charmants, ombres nouvelles, couplets humoristiques, voilà les principales causes du succès de cette revue qui, est, on le comprendra, tout à fait d'actualité. Pendant le défilé des ombres, Jehan Varney, le poète monté sur un tréteau, explique le pièce d'une façon vraiment chatouilleuse, c'est-à-dire fort spirituelle. A signaler surtout, les courses de taureaux, un tableau très vrai, très animé et parfaitement réussi. Le Chat Noir tient là un nouveau et brillant succès qui sera de longue durée.

Casino des Arts. — Ce soir, spectacle des plus attrayants, avec une troupe triée sur le volet. Les attractions sont nombreuses et les braves se succèdent à chaque numéro. Citons les Hackers-Lesler, les champions cyclistes à leurs dernières soirées; les Héras, les gymnastes en habit noir, les Onatis, Miss Omyia, l'Homme Serpent, et pour la partie concert, les duettistes Gaspard-Neva-Henry, l'excellent chanteur, Favart et Bassy.

Vendredi, les Hicks, scrutateurs de pensées.

Scala-Bouffes. — Ce sera une vraie fête de gala que le spectacle de ce soir à la Scala. Une des plus jolies émules d'Yvette Guilbert, Kanjarova, la brune piquante qui lui dispute son succès à Paris, paraît pour la première fois avec un stock de fantaisies d'un parisisme raffiné. Ce sera, nous pouvons le prédire d'avance, un des succès de l'année, et il n'est pas un Lyonnais qui ne viendra entendre cette capiteuse artiste.

Le Noce à Médison est un succès de feu rare et qui fait défilé sur son coquet théâtre, celui qui représente M^{me} Rolland à Sainte-Pélagie, obtient un très grand succès. Les poses sont admirables.

Théâtre Guignol (rue Eugéaud, 136, direction André). — Tous les samedis et dimanches, représentation à 7 heures 1/2, entrée libre. Dimanche, à 8 heures, matinée enfantine. Le Noce du Diable, pièce à grand spectacle; Les Ombres fantastiques.

Pré d'entrée, 15 centimes. Tombola gratuite.

ment étudiées et les changements d'attitude s'opèrent avec une précision telle qu'on croirait se trouver en présence d'un mécanisme des mieux combinés.

Tous les jours, matinées à 3, 4 et 5 heures; soirées à 8, 9 et 10 heures.

Huiles de fole de morue toujours fraîches et pures. Grand débit. — Importation directe. — Pharmacie du Serpent, 33, rue Lanterne.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 30 novembre.

La Combinaison Brisson

M. Brisson n'a pas continué ses démarches après être sorti de l'Élysée. Il n'a donc pas vu ce soir M. Casimir-Périer, qui est rentré de la chasse avant dîner et qui s'est couché de très bonne heure.

Les amis qui se sont promenés avec lui, ce soir, affirment qu'il est résolu, coûte que coûte, à constituer son cabinet quand même les concours sur lesquels il compte le plus viendraient à lui faire défaut.

Le nouveau cabinet ne sera pas, dans tous les cas, constitué avant après-demain ou demain au plus tôt. Les personnes qui ont été approché M. Brisson donnent la liste suivante des hommes politiques auxquels il compte faire des ouvertures: Intérieur, M. Brisson, M. Bourgeois ou M. Sarrien;

Affaires étrangères, M. Ribot ou M. Brisson; Guerre, M. Casimir-Périer, le général Ferron ou M. de Freycinet; Marine, M. Burdeau;

Finances, M. Rouvier ou M. Peytral; Justice, M. Goblet; Instruction publique, M. Bourgeois, M. Dupuy ou M. Soulier; Agriculture, M. Develle; Commerce, M. Pierre Legrand; Travaux publics, M. Viette.

LES TROUPES DU DAHOMEY

Paris, 30 novembre.

Le ministre de la marine et des colonies a arrêté les dispositions suivantes en ce qui concerne les troupes de la marine actuellement au Dahomey: La compagnie de marche de l'infanterie de marine sera dissoute à compter du 1^{er} janvier 1893 ainsi que les trois compagnies de volontaires indigènes du Sénégal.

Les indigènes de la 4^e compagnie du bataillon de tirailleurs haoussas, dont la création est autorisée, pourront être recrutés parmi les Dahoméens.

UN INTÉRESSANT VOYAGE

Marseille, 30 novembre.

Le steam-yacht « Saint-André » est arrivé aujourd'hui, provenant du Havre, après avoir traversé la France par les canaux.

Son propriétaire, M. Chauchard, attendra une goëlette construite à Gosport (Angleterre) et qu'il nommera « Sainte-Andrée ».

ABORDAGE DE NAVIRES

Londres, 30 novembre.

L'agent du Lloyd à Nagasaki télégraphie que le navire « Ravenna », allant de Kobe à Hong-Kong, et le navire de guerre japonais « Thishimarkan », allant de France au Japon, se sont rencontrés. Le navire japonais a coulé, l'autre navire a été fortement endommagé.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 30 novembre 1892

Table of

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

— Oh ! Monsieur le président, s'écria Pierre Aubry, sans même consulter Madeleine, ce serait trop cruel en vérité. Après des épreuves semblables, ma cliente n'a vraiment plus qu'un espoir et une consolation, c'est d'entendre le plus tôt possible proclamer son innocence par les honnêtes gens qui sont appelés à la juger.

pas à essayer, semblable à la plus belle des statues des désespoirs inconsolables et des douleurs sans nom, Madeleine vit reprendre sa place sur le banc d'in-famie, pendant que Richard, en serrant sa main, répétait avec une bizarre insistance qui finit par frapper la marquise : — Courage, Madeleine, Dieu aide les cœurs vaillants. A côté de la vengeance, au-dessus d'elle, même, il y a peut-être encore autre chose !...

dans la banalité et les lieux communs du commencement, le plus grand silence accueillit ses paroles ; mais quand il voulut établir la culpabilité de la marquise de Cyprières, une protestation violente monta du fond du prétoire, et bientôt l'auditoire entier y prit part.

par la rage jalouse de cet homme, qui se sent mourir en laissant derrière lui une femme de vingt ans, admirablement belle, et dont il est fou. Mais son aberration méchante ne dure pas : sa droiture native reprend le dessus. Il se repent de cet acte odieux ; il prodigue à sa femme, même devant des domestiques, des témoignages de tendresse qui eussent cadré bien mal, il faut l'avouer, avec la certitude qu'il était empoisonné par elle.

Dans quel esprit celui-là n'a-t-il pas apporté la conviction ? Et l'abbé Sintély ?... Alors l'éloquence de Pierre Aubry devient aussi touchante qu'habile. Il dépeint ce prêtre à l'âme d'ange, dont le caractère est si haut et le cœur si droit ; ses lèvres sont closes par le plus redoutable de tous les sceaux, celui de la confession, mais malgré cela, n'avait-il pas proclamé l'innocence de Madeleine, par son attitude, ses regards, les paroles qu'il rapporte comme ayant été adressées à la marquise avant M. de Cyprières, quelques heures avant de mourir ?

de vous ose prétendre que ce mot ne l'a pas remué, comme il m'a remué moi-même jusqu'au fond des entrailles, qu'il ose dire que ma cliente n'est pas une sainte et une martyre !... « Oui, martyre, et martyrisée par ceux qui ont conçu la trame horrible d'un honnête homme, le marquis de Cyprières, a laissé sa vie ; ou une petite fille, belle, superbe, vivante, a trouvé la mort ; ou deux innocents ont été sur le point de perdre l'honneur.

La Destinée Dévoilée à Tous D'YVAN ATCHINEFF CONSULTATIONS COMPLIQUÉES TALISMANS DE RÉUSSITE. — PRIX : 10 FR.

GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES DRAGÉES R.R. PP. PRÉMONTRÉS À base de Valériane de zinc et des principes actifs du QUINQUINA

Madame Ekaterinodar. — Tout ce que vous nous avez prêté est arrivé. Mes enfants sont guéris, ma femme est rétablie. J'ai retrouvé mon fils et ce que vous m'avez dit.

Sorcière uedaigne. — Bien inspirée : Je suis !! EN FONT FOI LES 147 PREUVES A L'APPUI qui disent que MME EKATERINODAR DE VIATKA

MALADIES SECRÈTES L'Injection du D' MERY guérit toujours Prix : 2 fr. PHARMACIE : BOULEVARD DES BROTEAUX, 20

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAITRE SERVICE D'HIVER L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux WAGON

MME CLAUDIA Grande Brasserie-Restaurant Faure A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARI) Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr. (vin compris). — Service à la carte fait jour et nuit.

AUX DOCKS DE LA CHAPELLERIE 11, Cours Lafayette Chapeaux feutres en tous genres, pour hommes, dames et enfants.

VIENT DE PARAITRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRÉSSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux. Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

Les Annonces et Réclames de l'ÉCHO DE LYON sont reçues exclusivement à Lyon, à l'Agence FOURNIER, rue Confort, 14, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon, Valence et Chalon-s.-S. — A Paris, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse.

BOURSE DE LYON Du 30 Novembre 1892 FONDS D'ÉTAT Obligations

BOURSE DE PARIS Du 30 Novembre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COMPTANT

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 30 Novembre 1892 ACTIONS OBLIGATIONS

APRÈS BOURSE Du 30 Novembre 1892 CONDITION DES SOIES

MARCHE DE LA CHAPELLE Du 30 Novembre 1892

MARCHE AUX FOURRAGES Lyon-Guillotière. — 30 novembre